

AMICAP
14, rue de l'Étang
77600 Bussy-Saint-Martin

amicap
AMICALE DES ANCIENS FEHAPIENS

Conseil d'Administration

- Georges RIFFARD, Président
- Brigitte BRAME, Vice-Présidente
- Jean-Claude GUILLERMET, Vice-Président
- Philippe REMER, Vice-Président
- Jacques JUNG, Trésorier
- Pierre SERRE, Trésorier-Adjoint,
- Michel REBILLON, Secrétaire
- Isabelle SANTESTEBAN, Secrétaire-Adjointe

- Christian BONNEAU
- Jean-Claude DELALONDE
- Patrick GAILLET
- Jean-Yves MOINE
- Jean-Philippe SOURIOUX
- Jacques TOURNAYRE

Les Membres de l'Amicale:

Peuvent être membres actifs d'AMICAP, les dirigeants anciens ou actuels des organismes, établissements et services adhérents de la FEHAP.

Leur admission est prononcée par le conseil de l'Amicale au vu de leur demande. Les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs sont également nommés par le conseil d'administration au vu notamment des services rendus.

AMICAP
14, rue de l'Étang
77600 Bussy-Saint-Martin
Tél.: 06 88 84 89 76 / E-mail: riffardg@amicap.fr
Site: www.amicap.fr

© Phonem - 04 2026

amicap
AMICALE DES ANCIENS FEHAPIENS

L'expérience solidaire

AMICAP

L'histoire et les fondements



Lors de la célébration du 80^e anniversaire de la FEHAP, des participants ont exprimé leur joie de se retrouver avec une réelle émotion et une formidable proximité résultant d'une sorte de fraternité d'engagements communs au sein des instances de la Fédération.

Afin de maintenir et développer les liens entre les dirigeants anciens ou actuels des organismes et services adhérents de la FEHAP, l'idée après consultation d'un panel d'une quarantaine de ces dirigeants, s'est imposée de créer une Amicale des anciens Féhapiens.

L'accueil quasi unanime de cette création à dimension amicale et conviviale était complété par le souhait des répondants, d'être utiles et solidaires du secteur.

Dès lors, la focale de l'association est orientée, à partir des expériences et des compétences de ses membres, vers l'avenir et le devenir du secteur privé à but non lucratif avec ses valeurs humanistes au service de l'intérêt général et du bien public.

La création de l'association



Le 14 octobre 2017 à Strasbourg, s'est tenu l'assemblée générale constitutive de l'Amicale des Anciens Féhapiens qui a adopté ses statuts et élu son conseil d'administration. La création de l'Amicale sous la forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a été déclarée le 21 octobre 2017 et a donné lieu à publication au journal officiel du 28 octobre 2017.



Objet et but de l'Amicale: développer des liens fraternels et solidaires entre ses membres et mettre leurs compétences au service de l'intérêt général.

Conformément aux demandes et attentes des membres son objet se décompose en 3 registres:

- 1. le développement des liens confraternels, de solidarité et d'échanges,
- 2. la prise de parole sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médicosocial,
- 3. le concours apporté à des organismes dudit secteur.

Cette Amicale des Anciens Féhapiens a pour objet de favoriser entre ses membres le maintien et le développement des liens confraternels de solidarité et d'échanges en utilisant tous les outils et moyens de communication et en organisant des rencontres amicales et conviviales. Cette Amicale pourra également en référence aux valeurs humanistes et éthiques partagées par ses membres et au vu de leur attachement au secteur privé à but non lucratif et de leur connaissance dudit secteur, s'exprimer sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médicosocial dans le cadre de l'intérêt général et du bien public et le cas échéant apporter son concours à des organismes dudit secteur.

Extrait Article 2 des Statuts de l'Amicale – « But et Objet »

Bulletin adhésion

Nom, Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

☐ Adhésion ☐ Renouvellement

Fonctions de dirigeant exercées dans des organismes, établissements et services adhérents de la FEHAP (dénominations, adresse et dates):

Situation actuelle:

Motifs de la demande d'adhésion:

Païement de la cotisation à l'ordre de "Amicale des Anciens Féhapiens". Le montant de la cotisation pour l'année est fixé à 40 €.

Les demandes d'adhésion sont à adresser à:

Amicale des Anciens Féhapiens ·

14 rue de l'étang · 77600 Bussy-Saint-Martin

